



2022

BULLETIN D'ADHESION DE MEMBRE SYMPATHISANT

ACCOMPAGNATEUR OU CYCLISTE LICENCIE HORS VCS

(Pour une demande de licence au VCS remplir le BULLETIN D'INSCRIPTION LICENCE)

En adhérant je m'engage a respecter scrupuleusement les statuts du Vélo Club Sérignanais,

- Cycliste licencié FFVélo autre que VCS (Club)
- Cycliste licencié autre fédération (fédéClub.....)
- Accompagnateur "non cycliste" ne pouvant participer aux sorties cyclistes du VCS qu'occasionnellement « Voie verte, Fête du vélo, Sortie familiale,)

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: Code postal: Ville:

Mail: Tél:

Conjoint:

- Cycliste licencié FFVélo autre que VCS (Club)
- Cycliste licencié autre fédération (fédéClub.....)
- Accompagnateur "non cycliste" ne pouvant participer aux sorties cyclistes du VCS qu'occasionnellement « Voie verte, Fête du vélo, Sortie familiale,)

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: Code postal: Ville:

Mail: Tél:

Cotisation 20 € X=€

Chèque à l'ordre de Vélo Club Sérignanais

(Pour un couple de simples adhérents : 20€ x 2= 40€)

(Pour tout licencié au VCS le conjoint est adhérent gratuitement)

Je reconnais qu'en tant que membre sympathisant non licencié au VCS ne pas avoir droit de vote de délibération.

Fait le:

Signature obligatoire